

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC2038

présenté par

M. Castiglione, M. Bruneau et Mme Sanquer

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au début de l'alinéa 4, après le mot :

« conventions »,

insérer les mots :

« qui sont rendues publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à assurer une transparence sur le contenu des conventions stratégiques pluriannuelles conclues entre l'État et la société France Médias.

Il s'agit ici d'assurer une garantie d'information aux tiers intéressés notamment les syndicats de salariés.